

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le cinq février à 19H00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances déplacé dans la salle municipal multifonction, afin de respecté les normes sanitaire en vigueur, sous la Présidence de Madame Adeline CLERGOT, Maire.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice :

Mme Adeline CLERGOT
M. Daniel DAUBRESSE
M. Pascal KITTSTEIN
M. Rodolphe LAURON
M. Erick BOURDIN

M. Jérôme BARDOU
Mme Valérie PHILIPPE
Mme Nathalie SCHMIDT
M. Christian PATORA
M. Arnaud BERTIN

M. Guillaume PORTENEUVE était représenté par M. Daniel Daubresse

Nombres de Conseillers en exercice : 11
Nombres de Conseillers Présents : 10
Nombres de Conseillers Représentés : 1
Nombres de Conseillers Votants : 11

Date de convocation : 29 janvier 2021

La séance est ouverte par Mme Adeline CLERGOT, à 19H04.

Conformément à l'article L 2121 – 15 du code des collectivités territoriales et à l'unanimité des membres présents :
M. Arnaud BERTIN est désigné secrétaire de séance.

• Délibération demandes de subventions pour l'entretien de l'église.

Présentation du plan de financement par Daniel DAUBRESSE en sa qualité de premier adjoint en charge du budget.

PLAN DE FINANCEMENT

- Rénovation partielle de l'église suite à infiltration d'eau par la toiture,
- Réfection d'une partie de la toiture et remplacement d'une poutre,
- Réfection de l'escalier menant au clocher.

Montant total des travaux : 24 663€ HT

Financement :

- DSIL PLAN DE RELANCE	4 932,60 € HT	20%
- DETR	7 399,00 € HT	30%
- CONSEIL DEPARTEMENTAL	7 399,00 € HT	30%
- COMMUNE	4 932,60 € HT	20%
TOTAL	24 663,20 € HT	100%

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL : ACCORD DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION DE L'EGLISE :

- POUR : UNANIMITE (11)
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL : DEMANDES DE SUBVENTIONS EN FONCTION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉSENTÉ :

- POUR : UNANIMITE (11)
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

• Délibération pour l'augmentation de la taxe raccordement assainissement.

DEFINITION :

Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est une taxe locale due à la collectivité en charge de l'assainissement collectif (commune ou communauté de communes).

Taxe actuelle : 1500€ par délibération du conseil et arrêter municipal du 17/06/2011

Mode de calcul : Le mode de calcul est laissé à la pleine et entière liberté de la collectivité en charge de l'assainissement. Cependant, une fois qu'il a été décidé après délibération, c'est ce mode de calcul qui s'applique jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération le modifie.

DELIBERATION DU CONSEIL : MONTANT DE LA TAXE DE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE 3000€ POUR TOUTE NOUVELLE CONSTRUCTION :

- POUR : UNANIMITÉ (11)
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

DELIBERATION POUR L'EXONERATION DE TAXE POUR LES HABITATIONS EXISTANTES JUSQU'AU 05/02/2022 :

- POUR : UNANIMITÉ (11)
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le conseil municipal décide d'instaurer la taxe de raccordement à l'assainissement collectif pour un montant de 3000€ pour toute nouvelle construction édifiées, payable sur 3 ans. Il souhaite maintenir la gratuité du raccordement pour les habitations déjà existantes pendant un délai de : **un an**. Passé ce délai, les habitations déjà existantes dont les propriétaires souhaiteraient effectuer le raccordement, se verront exposés à la taxe de 3000€ payable sur 3 ans.

• Délibération : subvention RVM. (Radio Valois Multien)

DELIBERATION DU CONSEIL POUR L'ADHESION A L'ASSOCIATION RVM A 25€ PAR AN

- POUR : UNANIMITE (11)
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

• Délibération : don au Diocèse.

DELIBERATION DU CONSEIL POUR EFFECTUER UN DON AU DIOCESE :

- POUR : 0
- CONTRE : UNANIMITE (11)
- ABSTENTION : 0

• Délibération pour l'adhésion à la convention ADS de la CCPV.

Présentation : Le Conseil Communautaire a, dans sa séance du 10 Décembre 2020, approuvé le renouvellement de la convention d'adhésion au service des Autorisations de Droit de Sols de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

L'adhésion de la commune au service commun créé par la CCPV ne modifie en rien les compétences et obligations du maire en matière d'urbanisme.

Le service ADS sera chargé de l'ensemble de la procédure d'instruction des actes et autorisations, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à notification par le maire de sa décision.

Le service ADS instruira les actes et autorisations délivrés sur le territoire de la commune, et qui relèvent de la compétence du maire au nom de la commune :

- Certificat d'urbanisme opérationnel (CUb)
- Déclarations préalables (DP) : périmètre ABF ou hors périmètre ABF ; clôture ; ravalement ; lotissement.
- Permis de construire (PC)
- Permis d'aménager (PA)
- Permis de démolir (PD)

Le service ADS est gratuit.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL APPROUVANT L'ADHESION A LA CONVENTION PRESENTEE ET AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LA DITE CONVENTION D'ADHESION :

- POUR : UNANIMITE (11)
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

• Présentation voisins vigilants et délibération adhésion.

Fonctionnement d'un réseau social de proximité à caractère urgent.

Efficacité : baisse de 20 à 40% des cambriolages (chiffres ministère de l'intérieur)

Cout annuel abonnement 250€.

Panneaux et autocollants en sus (panneau signalisation 160€ HT environ)

LE CONSEIL SOUHAITE REPORTER CETTE DELIBERATION AFIN DE TROUVER UNE SOLUTION DIFFERENTE ET MOINS COUTEUSE TELLE QU'UN ABONNEMENT A UN SERVEUR POUR L'ENVOI DE SMS PAR EXEMPLE.

MADAME LE MAIRE APPROUVE LE REPORT DE DELIBERATION A CE SUJET.

• Délibération entre deux devis de contrat d'entretien annuel des espaces verts.

Entreprise DAMOISY à Autheuil en Valois : 7 260 € HT

Entreprise BROWAEYS à La Ferté Milon : 3900 € HT

Les deux entreprises ont été consultées sur les bases de cahier des charges des entretiens des espaces verts de la commune (tailles et tontes), du C2 entre les rues Du Valois et Bordet, et de la station d'assainissement des eaux usées.

- VOTE POUR ENTREPRISE DAMOISY : 0
- VOTE POUR ENTREPRISE BROWAEYS : UNANIMITE (11)
- ABSTENTION : 0

• Présentation du site internet de la commune en construction par Rodolphe Lauron, en sa qualité de troisième adjoint en charge de la communication.

DELIBERATION DU CONSEIL POUR LA MISE EN SERVICE DU SITE ET L'HEBERGEMENT DE L'ADRESSE POUR L'ANNEE 2021 POUR UN MONTANT DE 1,21 € :

- POUR : UNANIMITE (11)
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

• Présentation de la préparation du budget 2021 par M. Daniel DAUBRESSE en sa qualité de premier adjoint en charge du budget.

Investissement : il reste 429 000€ sur le budget (reste la fin des travaux d'enfouissement à payer soit environ 420 000€).

Fonctionnement : la mairie perçoit environ 140 000€ / an par les subventions, taxes et loyer (appartement mairie). Dépenses 2020 : 189 000 € (dont 67 000€ de dépenses imprévues).

Frais de fonctionnement habituels (en moyenne) : 100 000€.

Il restera environ 330 000€ en fonctionnement en début d'exercice 2021.

Le budget 2021 sera réalisé et voté avant le 15/04/21.

• Divers :

Visite Mme Nadège Lefebvre, Présidente du Département le 03 février : visite de courtoisie de la présidente, accompagnée des conseillers départementaux de notre canton. Discussions autour de l'eau, des projets pour l'amélioration de notre village et la sécurité autour des routes. Nous nous sommes rendus au terrain de sport rue de La Grange aux Bois et à l'église.

Essais d'éclairages extérieurs de l'église : afin de mettre en valeur le bâtiment, plusieurs types de projecteurs ont été proposés par l'entreprise CITEOS. Un devis est en attente en fonction des choix des adjoints et de Mme Clergot.

Eclairage public : 4 lanternes HS sur candélabres Rue St Laurent : une demande de remplacement de la totalité des lanternes a été demandée par Mme Clergot au donneur d'ordre (SEZEO).

Conteneur à verre : projet de déplacement du conteneur vers le C2. Devis en cours.

Relance du Comité des fêtes envoyée

Prévoir fleurissement du village pour le printemps, et un « petit » budget dans les comptes.

Envisager un concours de dessin de logo de la mairie.

Formation d'un « nid de poule » Rue Bordet (sortie de village) en cours de résolution.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Adeline Clergot clos la séance à 21H34.

Madame Adeline CLERGOT,
Maire,